



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 11 AVRIL 2019

(Re-convocation du CTM du 29 mars 2019)

COMPTE-RENDU

Délégation CGT titulaires: Isabelle Robert, Pierre Gatignon, Benjamin Briant, Philippe Garcia, Fabienne Tatot.

Sommaire – Ordre du jour du CTM

- Page 2 à 4** Déclaration liminaire
- Page 4** Approbation des procès-verbaux (pour avis)
- Pages 4 à 6** Présentation du bilan social ministériel 2017 (pour information)
- Pages 6 à 7** Présentation du bilan des élections professionnelles (pour information)
- Page 7** Projet de décret modifiant le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA) (pour avis)
- Pages 7 à 9** Points complémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales :
- Point d'information sur l'avenir de l'IFSTTAR (pour information)
 - Budget et effectifs 2019 suite aux annonces présidentielles (pour information)
 - Mise en place d'un comité de suivi relatif à l'ANCT (pour information)

Une nouvelle fois nos ministres ont « boycotté » le CTM.
Monsieur Clément, DRH présidait cette réunion, la secrétaire générale étant excusée car en déplacement.

La CGT a fait la déclaration suivante :

*Monsieur le Directeur des ressources humaines,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,*

Nous sommes satisfaits que suite à notre demande, ce CTM ait été reporté pour se réunir après l'audience ministérielle qui s'est tenue hier avec FO et la FSU sur les moyens syndicaux. Suite aux échanges que nous avons eus avec le cabinet, un engagement de réponse nous a été fait. Nous espérons que celle-ci ira dans le bon sens, dans l'intérêt des personnels et de leurs représentants que nous sommes alors même que nous sommes alertés par des difficultés dans l'exercice du droit syndical.

Un point d'information est prévu sur le bilan social. Nous mesurons une fois de plus le travail conséquent accompli par les équipes administratives, que nous remercions, pour nous fournir les éléments d'information qui malheureusement d'année en année confirment la légitimité de nos revendications en matière de temps et conditions de travail, de rémunération, d'avancement de carrière, d'égalité professionnelle, de formation. Nous y reviendrons.

Concernant les élections professionnelles de décembre 2018, nous vous remercions pour la production de ce large récapitulatif des résultats qui constitue la base nécessaire à une réflexion collective sur le déroulement de ces scrutins. Car au-delà des points de satisfaction comme la participation globale, subsistent un certain nombre de dysfonctionnements qu'il faudra résoudre. Nous vous rappelons notre demande d'une réunion de travail sur ce sujet ainsi que la transmission des tableaux de résultats par BVS pour les CAP et CCP.

Eu égard à l'heure de convocation de ce CTM, nous demandons que le point sur le projet de décret portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne donnant lieu à un vote puisse être traité le plus tôt possible.

La CGT a par ailleurs demandé l'inscription de plusieurs points à l'ordre du jour de ce CTM. Certains ont été retenus sur les effectifs et sur l'avenir de l'IFSTTAR. Quelle raison a motivé la non inscription du point sur les DREAL ?

Enfin, pour que notre comité technique travaille au mieux, nous vous demandons, en complément des procès-verbaux établis que soit mis en place un tableau de suivi des avis et engagements pris par le CTM comme cela a pu se faire par le passé.

- sur l'OFB, eu égard à l'échec du troisième COSUI faisant notamment état du mal être des personnels, les réponses sont insuffisantes et renvoient ultérieurement sur la question des moyens.

- sur l'ANCT, nous sommes satisfaits des réponses sur le devenir des IRP et sur la mise en place du premier COSUI, mais la date du 09 mai est celle de la journée de mobilisation Fonction Publique ; donc à modifier.

- sur la prime exceptionnelle, les arguments de refus s'appuient sur les mesures catégorielles et indemnitaires mises en œuvre ; cela ne rentre pas dans le cadre de la revalorisation du point d'indice.

- concernant la création de la Communauté Européenne d'Alsace, nous maintenons notre demande de passage pour avis au CTM dans la mesure où il s'agit de transferts de l'Etat vers les collectivités qui pourraient ouvrir la voie à d'autres et donc modifier l'organisation du ministère.

- sur le réseau routier national, nous notons le refus de transmettre le rapport que nous réclamons et ne sommes pas dupes concernant l'inexistence, à ce jour, de demande en vue d'obtenir des transferts du réseau par les sociétés concessionnaires d'autoroute. Lors de la biennale des territoires du CEREMA, le représentant de l'ASFA (Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes) a fait savoir qu'il ne verrait aucune difficulté pour gérer de nouveaux réseaux !

- concernant, le droit de grève, la réponse est pour le moins ambivalente : la ministre réaffirme un attachement au droit de grève et dans le même temps elle considère qu'il mérite un examen approfondi...

Nous ferons part de notre analyse plus complète ultérieurement.

Nous vous remercions de votre attention.

Pour information : suite à l'audience du 10 avril sur les droits et moyens syndicaux, le cabinet du ministre a répondu négativement à notre demande de pérennisation de temps syndical affecté spécifiquement au MTES/MCTRCT en fonction du nombre de sièges obtenus en CTM. Cette remise en cause se fait sur demande d'harmonisation des pratiques au niveau de la Fonction Publique. Nous considérons que cette décision relève d'une volonté dogmatique de restreindre la capacité des représentants des personnels dans l'exercice de leurs mandats et donc d'une atteinte à l'expression de celles et ceux qui les ont élus. Ceci est à mettre en perspective avec le projet de loi de transformation de la fonction publique qui prévoit notamment la suppression des CT, CHSCT et une régression des prérogatives des CAP.

Le 09 mai 2019, appel unitaire à la grève et à l'action pour les services publics, la fonction publique et contre le projet de loi.

Suite aux déclarations liminaires, le DRH fournit les éléments suivants :

Sur la réponse aux vœux adoptés en CTM du 21/2 : il prend bonne notes des premières remarques et en fera part aux cabinets et donc au « politique » ; sur la date de réunion du premier COSUI/ ANCT, il répercutera la demande de modification de date au préfigurateur et

prend note de notre demande que toutes les modifications législatives passent en CT des services et EP concernés ainsi qu'en CTM.

Concernant le point sur les laboratoires d'hydrobiologie en DREAL, il s'engage à ce qu'il soit porté à l'ordre du jour d'un prochain CTM

Concernant le rapport de l'IGF sur le temps de travail des fonctionnaires, le ministère a été sollicité et a notamment transmis les éléments d'information fournis aux OS lors de la réunion avec la DRH sur « temps et charges de travail » que la CGT a envoyé au personnel avec son compte-rendu qui font état de centaines de milliers d'heures écrêtées.

Sur la création de la collectivité européenne d'Alsace, c'est un projet de loi du gouvernement. Le passage en lecture au Sénat est fait. Le DGITM réunira les représentants des personnels de la DIR Est et de la DREAL Grand Est (date programmée le 24 avril) pour faire un point sur le transfert à la CEA. La petite loi ne concerne pas l'article 1^{er} sur la partie « route », de ce fait le passage pour avis en CTM n'est pas requis.

Le DRH renvoie également aux conclusions présidentielles du grand débat national sur les projets de décentralisation.

Dans le cadre de la création de l'OFB l'intersyndicale sera reçue par le préfigurateur sur les aspects social et statutaire. (le 16 avril).

Point n°1 : Approbation des procès-verbaux (pour avis)

- CTM du 11 septembre 2017
- CTM du 28 septembre 2017
- CTM du 30 janvier 2018
- CTM du 24 septembre 2018

Les quatre PV sont votés à l'unanimité après quelques corrections apportées et une intervention concernant le périmètre des réunions OS représentatives et/ou non représentatives avec l'administration.

La CGT fait état des difficultés rencontrées notamment pour les commissions informelles pour lesquelles l'administration tente d'imposer la constitution de leurs délégations aux OS.

Le DRH prend note.

Point n°2 : Présentation du bilan social ministériel 2017 (pour information)

L'administration fait une présentation du document.

Nos interventions :

Ce bilan est une photographie. Il n'y a pas de plan d'action global pour corriger certains indicateurs. On est plus dans une posture de constat. Les Etablissements Publics ne sont pas pris en compte. Il nous semble que ceux-ci sont considérés par le ministère comme des sous-traitants. Nous avons fort à craindre pour les bilans sociaux des années à venir eu égard au projet de loi de transformation de la fonction publique. La CGT fait d'autres propositions à travers sa feuille de route pour améliorer réellement la situation sociale des personnels :

Les nombreuses réformes ministérielles et interministérielles conjuguées aux suppressions massives d'emplois et de missions, au blocage des salaires et des pensions, des déroulements de carrière, ont aggravé la situation des agents, générant à la fois, une perte de sens au travail, de plus en plus de souffrance au travail et une dégradation continue de leur pouvoir d'achat. La CGT réaffirme que la réponse aux besoins sociaux des personnels actifs et retraités et de leurs familles nécessite des moyens financiers, matériels et humains qu'il ne faut pas brader sur l'autel de l'austérité. L'HUMAIN reste au coeur de nos revendications !

Nous demandons :

La fin de l'austérité budgétaire, des moyens pour les missions de service public, la fin des suppressions d'emplois, des créations de postes selon les besoins, l'amélioration des conditions de travail, le respect des temps et charge de travail, le droit à la déconnexion garanti et respecté, une réelle accessibilité à la formation, le respect des garanties minimales, contre la banalisation du travail le dimanche et la nuit ; pour le droit de grève et contre le recours abusif aux maintiens dans l'emploi

Une véritable politique de missions publiques avec des recrutements d'agents publics sous statuts publics : personnels administratifs, techniques et d'exploitation, Ouvriers d'Etat, dans les services et établissements publics des ministères et dans les collectivités territoriales.

La résorption de la précarité

Le rattrapage des pertes salariales, l'augmentation des pensions, des retraites, des minimas sociaux, de meilleurs déroulements de carrière sur la base d'un SMIC à 1 800 euros bruts, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,

Une restructuration des grilles fonction publique pour un véritable déroulement de carrière linéaire et une reconnaissance des qualifications, l'abrogation du RIFSEEP et nous nous opposons à la rémunération dite « au mérite »

Le maintien et l'amélioration de la retraite par répartition avec un départ à 60 ans à taux plein et des départs anticipés à partir de 52 ans avec 25 % de bonification du service actif pour tous les agents exposés, un suivi post-professionnel pour les retraités

Une véritable politique de santé au travail et d'action sociale

Nous sommes pour le renforcement de la sécurité sociale avec l'arrêt des exonérations de cotisations patronales et la mise à contribution des revenus financiers et pour une protection sociale complémentaire de haut niveau avec une participation de l'employeur à la hauteur des besoins.

Enfin, nous sommes pour le maintien des CT, CHSCT, CAP, CCP, CLAS et pour le renforcement de leurs prérogatives avec des droits nouveaux d'intervention pour les personnels et leurs représentants.

Nous faisons ensuite quelques remarques sur le document.

Sur le temps de travail, le bilan ne reflète pas la réalité (2 pages sur 300). Nous avons besoin de connaître les réalités en AC, SD et EP. Les forfaits jours doivent y figurer (le décompte du temps de travail de ces agents doit être fait). Il manque les écrêtements (en 2018 : environ 500 000 heures pour 33 000 agents).

Concernant l'égalité professionnelle les indicateurs doivent mieux refléter les engagements du ministère, par exemple le pourcentage par rapport aux populations d'origine. Il manque les temps de promotion H/F.

La question des moyens et de leur évolution n'est pas évoquée.

Les Réponses du DRH :

Sur les EP, c'est le bilan social du ministère. Chaque EP a son propre bilan social. La DRH travaille à la mise en place d'un espace de consultation de tous les bilans sociaux (ministères + EP), suite à demande de l'année dernière.

Le DRH se dit favorable à un suivi pluriannuel d'indicateurs.

Concernant les écrêtements : on a eu les résultats de l'enquête parallèlement au bilan social. On essayera d'intégrer ces nouveaux éléments dans ce bilan et poursuivre les années suivantes.

Malgré les réductions d'emploi, nous n'avons pas de vieillissement accentué (âge relativement stabilisé). Nous sommes proches de la moyenne fonction publique si nous pondérons le poids de l'éducation nationale.

Sur les écarts de rémunérations l'analyse devra être menée.

Sur l'exclusion de certaines catégories de personnel au dispositif de télétravail, il considère qu'il y a une réelle marge de progrès en citant pour exemple les assistants.

Il s'engage également à améliorer selon les données disponibles le rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Concernant les modes de recrutements il voit si dans une prochaine version on peut mieux détailler et prévoit une réunion sur cette question pour les corps techniques d'ici fin du premier semestre.

Point n°3 : Présentation du bilan des élections professionnelles (pour information)

L'administration fait une présentation du bilan en insistant sur le fait que pour la première fois il y avait une obligation de dépôt de listes avec une répartition hommes/femmes.

Nous faisons état de quelques exemples de difficultés rencontrées (envoi tardif du matériel de vote notamment) et réservons un bilan plus détaillé pour la réunion que nous demandons. Sur

la place des femmes dans ces élections, nous considérons qu'elle n'est pas seulement à apprécier au regard des scrutins, mais plus globalement au regard du mandat sur 4 ans. Cette analyse doit s'effectuer à plus long terme, notamment en la replaçant dans les conditions de l'exercice du droit syndical.

L'administration organisera bien une réunion de bilan pour retours d'expériences et leur capitalisation et nous fournira bientôt les résultats par BVS pour les CAP et CCP.

Point n°4 : Projet de décret modifiant le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA) (pour avis)

L'administration présente la modification du décret ayant pour objet l'indispensable segmentation du concours par filière.

La CGT a voté en faveur de ce dispositif en CT DGAC et reste sur la même position, ce dispositif étant susceptible d'améliorer l'attractivité du concours.

Pour autant, elle souligne que le manque d'attractivité frappe tous les concours organisés par l'ENAC et insiste pour que les moyens de celle-ci restent prioritairement consacrés au recrutement et à la formation des agents de la DGAC.

Elle souligne aussi la nécessité de réfléchir à l'amélioration des autres voies de recrutement externe.

Elle demande qu'un REX (retour d'expérience) soit fait des démarches entreprises pour améliorer l'attractivité des concours.

Votes POUR 15 : CGT ; FO ; UNSA ; CFDT ; FSU

Points complémentaires sur demande d'OS :

Point d'information sur l'avenir de l'IFSTTAR (pour information)

L'administration indique que l'objectif de fusion est fixé au 1^{er} janvier 2020. Les statuts seraient présentés fin juin début juillet au CA de l'IFSTTAR. Il y a un enjeu sur la réversibilité de l'expérimentation. L'objectif est de rapprocher les services de Marne la Vallée sur les aspects ville et mobilité. La Fusion d'un EPSTE, d'une université et de plusieurs écoles est novateur.

Notre intervention :

Six établissements sont concernés dans le projet de création d'une Université Gustave Eiffel : IFSTTAR, Université Paris Est Marne la Vallée (Upem), Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires (EAVT), Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG) et Esiée Paris.

Une des conséquences possible pour l'IFSTTAR est la perte de sa personnalité morale et donc un saut dans l'inconnu pour les agents.

Lors d'un précédent CTM nous avons fait état de l'extrême inquiétude des personnels de l'IFSTTAR concernant la création de l'UGE. Madame la SG s'était engagée à mettre ce point à l'ODJ d'un prochain CTM mais ce point est porté à l'ODJ de ce CTM sur demande d'OS. Une lettre intersyndicale a été envoyée au ministre il y a un mois. Outre les incertitudes liées à la création même de l'UGE et ses conséquences possibles sur la gestion des personnels, la demande formulée est claire. Les personnels et leurs représentants demandent le maintien de la personnalité morale de l'IFSTTAR.

En effet, la perte de personnalité morale de l'IFSTTAR entraînerait les graves conséquences suivantes (cf. courrier intersyndical au ministre) :

Ce serait la première fois qu'un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique disparaîtrait en changeant de statut. Le statut d'EPST permet des recherches, notamment appliquées, conduites par des personnes y consacrant 100 % de leur temps.

L'IFSTTAR a été souhaité pour construire, un établissement se consacrant à développer des connaissances sur les thématiques du ministère. La fusion avec une université conduirait à affaiblir ce rôle en le diluant. Les universités étant organisées en disciplines, le fonctionnement thématique de notre institut serait mis à mal à terme, le maintien de nos compétences et notre soutien en tant qu'experts pour le ministère également.

La perte de personnalité morale entraînerait d'inévitables modifications des procédures et des reconfigurations de services ce qui induira nécessairement une augmentation du mal-être et ce, alors que le contrecoup de la précédente fusion n'a pas encore été surmonté.

La perte de personnalité morale entraînerait la constitution d'un établissement dont les personnels relèveraient de trois familles différentes de statuts: personnels des EPST ; personnels des universités et personnels relevant directement de votre ministère.

Enfin, la démarche conduite nous a toujours été présentée comme une expérimentation. Avec la perte de la personnalité morale actuellement prévue, il sera complexe de départager les ressources s'il s'avérait nécessaire de mettre fin à l'expérimentation dont la durée minimale est de deux ans. Conserver la personnalité morale rendrait ceci beaucoup plus aisé.

Par ailleurs, alors que des projets de statuts sont eux en discussion, aucun projet de décret n'a été à ce jour soumis à la concertation. Nous demandons qu'une phase de consultation avec les organisations syndicales ait lieu dans des délais suffisants pour laisser une réelle place aux discussions.

Les éléments apportés par Monsieur Courtine adjoint au DRI ne sont pas de nature à rassurer. La durée de l'expérimentation pourrait aller jusqu'à 10 ans ! Une étude juridique a effectivement été demandée sur les conséquences de l'abandon de la personnalité morale de l'IFSTTAR. Le projet de décret est porté par le MESRI (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation). La préfiguratrice, Madame Jacquot-Guimbal rendra ses conclusions au ministre fin mai. Donc, rien n'est écrit d'avance. Les travaux de préfiguration suivent leurs cours

Nous demandons à savoir pourquoi l'étude juridique demandée par l'administration est orientée a priori sur la perte de personnalité morale et pas sur sa possible conservation ?

Le DRH prend note de notre demande de maintien de la personnalité morale de l'IFSTTAR et évoque la possibilité d'une étude juridique s'appuyant aussi sur cette solution. Un courrier de

réponse à la lettre intersyndicale au ministre est en cours d'élaboration. Sur la réversibilité, un membre du conseil d'État travail sur le sujet. Il pourrait y avoir une simple mise en sommeil du décret IFSTTAR. Les partenariats et convention avec les autres acteurs sont en cours

Plus généralement, un point sur l'avenir des écoles sera inscrit à l'ordre du jour du CTM de juin.

Budget et effectifs 2019 suite aux annonces présidentielles (pour information)

Le DRH donne les indications suivantes :

Sur les crédits de fonctionnement, confirmation de 190 M€ en autorisation d'engagement (AE°) et 230 M€ en crédit de paiement (CP).

Le grand débat aura mobilisé 7 M€. Le dégel de la réserve couvrira les CP . En Revanche ça ne couvrira pas totalement les AE. Le MTES/MCTRCT est en cours de négociation avec le ministère des finances. Il n'y aura aucun impact sur la masse salariale ou sur les emplois.

Les engagements du DRH n'engagent que sur le coût du grand débat mais pas sur les annonces que pourra faire le président de la République dans le cadre des conclusions.

Mise en place d'un comité de suivi relatif à l'ANCT (pour information)

Cf. réponse aux déclarations liminaires. Un premier COSUI était programmé le 09 mai jour de mobilisation fonction publique. Le DRH répercutera la demande de modification de date de la réunion au préfigurateur.